

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT  
de Haute Garonne

ARRONDISSEMENT  
de Toulouse

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE  
EN REGION OCCITANIE - S.M.A.G.V « MANEO »  
SEANCE DU 20 OCTOBRE 2021**

**N° 2021-04-01**

**Objet : Création d'un poste permanent à temps complet au grade de Technicien  
Territorial**

<b>Nombre de conseillers</b>		L'an deux mille vingt et un le vingt octobre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie « Manéo », dûment convoqué, s'est réuni à 18H00, au siège du SMAGV MANEO - ZA de Bogues - 137 Avenue de Toulouse - 31750 ESCALQUENS, sous la Présidence du Président François NAPOLI.
<b>En exercice</b>	30	
<b>Présents</b>	11	
<b>Ayant donné procuration</b>	3	
<b>Ayant pris part au vote</b>	14	
<b>Etaient présents</b>	<u>Délégués Titulaires</u> : AYGAT Chantal, BONNAFE Robert, GASQUET Étienne, GRANGE Arlette, NAPOLI François, REMY Jean-Louis, ROLDAN Ana, SIGAL Sandrine, TERRANCLE Serge. <u>Délégués suppléants siégeant avec voix délibérative</u> : BEN SACI Djemel du fait de l'empêchement temporaire de Catherine GAVEN, CISSOU Jean-Marc du fait de l'empêchement temporaire de SEMPERBONI Patrice,	
<b>Ayant donné mandat :</b>	CARDEILLHAC-PUGENS Etienne procuration à NAPOLI François	
<b>Date de la convocation :</b>	Une première convocation datée du 04 octobre 2021 a été transmise pour une séance avec quorum prévue le 11 octobre 2021. En l'absence du quorum le 11 octobre 2021, et en application des dispositions des articles L 2121-17 et L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée Délibérante a été conviée de nouveau par convocation du 12 octobre 2021, affichée le même jour.	
<b>Secrétaire de séance :</b>	Sandrine SIGAL	

**Le Président informe l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services

Compte tenu de la réussite au concours de Technicien Territorial d'un agent titulaire au sein du SMAGV MANEO, et compte tenu de l'adéquation entre le grade et les missions de Responsable de Secteur exercées par cet agent,

**Le Président propose à l'assemblée :**

- La création d'un emploi de Technicien Territorial sur les fonctions de Responsable de secteur à compter du 01/01/2022.
- La suppression du poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe à temps complet occupé jusqu'à cette date par l'agent.

Le Président indique que le tableau des effectifs du SMAGV MANEO sera mis à jour en conséquence.

Après discussion, le Comité syndical **décide** :

- de créer le poste à temps complet de technicien territorial
- de supprimer le poste à temps complet d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe au 01/01/2022
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs au 01/01/2022
- d'inscrire les crédits correspondants au budget 2022

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme.

**Le Président du SMAGV-MANEO**  
**François NAPOLI**



**Délibération N°2021-04-01**

Le Président du Syndicat soussigné,

Certifie exécutoire le présent acte,

- Publié / Notifié le

**26 OCT. 2021**

- Déposé à la Préfecture le :

**26 OCT. 2021**

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse - sis 68 rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07 - dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).